



# COMMISSION FOOT EDUCATIF

## -- DEPARTEMENT TECHNIQUE---

### Procès-Verbal n° 28

Réunion du :	<b>Mardi 21 FEVRIER 2023</b>
Présidence :	<b>M. BOURICHA Guy</b>
Présents :	<b>Mme BERNARDINI Laurence</b> <b>MM. DOUNGOUMA-FOKY TiTo (CTD DAP) - BAUMANN Frédéric – PATALANO Albert – JANIN Benoit</b>

#### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).  
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.  
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.  
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.  
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

#### ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier

#### INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Retrouvez les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Désidératas sur la Page d'Accueil du District « DOCUMENTS FOOT EDUCATIF » ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>

#### PLANNINGS SAISON 2022 / 2023

[Tous les plannings seront consultables prochainement sur le site du District du Var](#)

# FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de matchs doivent être correctement remplies et les résultats sont indispensables pour permettre la remise à niveau :

A mentionner lisiblement :

- Catégorie – Niveau – Poule
- N° de la journée
- N° de la rencontre correspondant au Match joué
- N° de la journée
- Score
- Noms, Prénoms des joueurs, N° de licences
- Noms, Prénoms des dirigeants, N° de licence
- Noms, Prénoms des arbitres, N° de licences

## FEMININES

### INFORMATIONS

#### CRITERIUM U13F

**EXCELLENCE** : LE REVEST FC prend la place de l'AS BRIGNOLES à compter de ce jour (les rencontres jouées ne seront pas à rejouées)

**PRE-EXCELLENCE** : AS BRIGNOLES prend la place de LE REVEST FC à compter de ce jour (les rencontres jouées ne seront pas à rejouées)

### AMENDES FINANCIERES

#### MATCH PERDU PAR FORFAIT

#### CRITERIUM U13F

### FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

#### ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANT

#### CRITERIUM U13F

*1<sup>ère</sup> parution – Amende financière de 8€  
Journée 4 du 11.02.2023*

**EXCELLENCE** :

MATCH N° 25498965 : LE CANNET DES MAURES / ASPTT HYERES

### REPORTS MATCHS

#### CRITERIUM U13F

**EXCELLENCE**

Journée N° 3 du 04 FEVRIER 2023 : MATCH N° 25498957

LE REVEST FC 1 / CANNET DES MAURES CA 1

Report au 25 Mars 2023

## PRE EXCELLENCE

Journée N° 4 du 11 FEVRIER 2023 : MATCH N° 25499308

US CARQUEIRANNE LA CRAU / ET S LORGUES

Report au 25 Mars 2023

# DESIDERATA : U13F

## EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

US CARQUEIRANNE LA CRAU

FC LE REVEST

LORGUES

## GARCONS

## FOOT EDUCATIF : CATEGORIES U6 à U13 INFORMATIONS

### Feuille de Match Informatisée RAPPEL

Le Département Technique – Commission Foot Educatif vous rappelle que l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour les catégories :

**U13G – Gaby ROBERT**

**U13G – EXCELLENCE**

**U12G – Gaby ROBERT**

**U12G – EXCELLENCE**

Il est donc impératif d'utiliser les TABLETTES.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

**Rappel du N° de téléphone des Membres de la Commission à contacter :**

**M. Patrick FAUTRAD – 06 09 20 53 90**

**Mme Béatrice MONNIER – 07 64 40 29 29**

**M. Yves SAEZ – 06 12 62 75 51**

**M. Jean Louis NOZZI – 06 23 48 30 76**

**RAPPEL** : BAREME FINANCIER – SAISON 2022 / 2023

Non utilisation de la FMI = 50 €

Non transmission de la FMI dans les délais = 35 €

## RAPPEL du Procès-verbal N°9 du 27.09.2022

## PAS DE DESIDERATA : U10 – U11 Ces catégories se jouent sous forme de plateau

### PLATEAUX U10 / U11

Nous vous informons que les reports de plateau concernant les catégories U10 / U11 ne sont pas faisables, seule la Commission Foot Educatif est habilitée à reporter le plateau en cas de force majeure.

Rappel : Si le club recevant n'est pas en mesure d'organiser le plateau, il doit prévenir le District du Var et la Commission Foot Educatif du Département Technique de manière à trouver une solution pour faire jouer les 2 autres clubs.

De plus, nous vous signalons que les dates de plateau sont programmées sur le planning du District du Var depuis Juillet 2022 et qu'elles sont prioritaires sur les Tournois entre clubs.

Dans le cas d'un plateau se déroulant avec 4 équipes il doit comporter seulement 2 rencontres par EQUIPE pour respecter le temps de jeu imposé.

## CORRESPONDANCES

### INFORMATIONS

**Les feuilles de match des plateaux doivent être rentrées  
uniquement par le FAL**

## AMENDES FINANCIERES

### MATCH PERDU PAR FORFAIT

#### U13

JOURNEE N° 4 du 11.02.2023

U13 HONNEUR - Poule B : MATCH N° 25497452 – US RIANS / FC CARNOULES

CARNOULES FC - Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE 16 €

#### U12

JOURNEE N° 4 du 11.02.2023

U12 HONNEUR - Poule B : MATCH N° 25498037 – US CUERS PIERREFEU / LE MUY FC

LE MUY FC - Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE 16 €

## REPORTS DE MATCHS

#### U13

PRE EXCELLENCE Poule B

Journée N° 3 du 04 Février 2023 : MATCH N° 25527350

FC LE LAVANDOU BORMES 1 / FC SIGNES

**Report au 15 Mars 2023 ou à jouer en semaine avec accord des deux clubs**

**Amende financière de 10 € à Lavandou-Bormes pour modification tardive.**

#### U12

EXCELLENCE Poule B

Journée N° 5 du 04 Mars 2023 : MATCH N° 25497651

PIVOTTE SERINETTE / LE MUY FC

**Report au 15 Avril 2023 ou à jouer en semaine avec accord des deux clubs**

# ANNULATION AMENDES FINANCIERES

## U13

### ET S SAINT ZACHARIE :

PHASE 1 - U13 – HONNEUR Poule C

Match N° 25086598 – Journée N° 5 du 22 OCTOBRE 2022 : ST TRANS 1 / ET SAINT ZACHARIE 1

Match perdu par FORFAIT

### Suppression Amende Financière :

- PV N° 15 du Mardi 15 novembre 2022 – Amende Financière de 16 €

### ET S LORGUES :

PHASE 2 - U13 – PRE EXCELLENCE Poule B

Match N° 25527352 – Journée N° 3 du 04 Février 2023 : ET S LORGUES / AS LES ARCS

Feuilles de match manquantes

### Suppression Amendes Financières :

- PV N° 27 du Mardi 14 février 2023 – 1<sup>ère</sup> Parution Amende Financière de 8 €

## AMENDES FINANCIERES

### FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

***RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE***

### ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANT

***1<sup>ère</sup> parution – Amende financière de 8 €***

***2<sup>ème</sup> PHASE – Journée 4 du 11.02.2023***

## U13

### U13 PRE EXCELLENCE - Poule B :

MATCH N° 2557355 : FC PAYS DE FAYENCE / ET S LORGUES

MATCH N° 2557357 : ET SAINTE MAXIME PLAN DE LA TOUR / FC LE LAVANDOU BORMES

### U13 HONNEUR - Poule C :

MATCH N° 25497481 : COGOLIN SP C 2 / CA ROQUEBRUNE

MATCH N° 25497479 : SAINT TROPEZ LA BAIE / ENT COEUR DU VAR

## U12

### U12 PRE EXCELLENCE - Poule A :

MATCH N° 25497909 : AC BERTHE 2 / US SANARY 1

MATCH N° 25497910 : AS SAINT CYR / SAINT MANDRIER

### U12 HONNEUR - Poule C :

MATCH N° 25510871 : AC BERTHE 3 / LA CADIERE

MATCH N° 25510872 : SIX FOURS LE BRUSC 2 / AS SIGNES 1

*2<sup>ème</sup> parution – Amende financière de 16 €*

2<sup>ème</sup> PHASE – Journée 2 du 21.01.2023

## U12

**U12 HONNEUR - Poule A :**

MATCH N° 25498034 : CAMPS / NANS 1

**U12 HONNEUR - Poule C :**

MATCH N° 25510860 : AC BERTHE / US BANDOL 2

2<sup>ème</sup> PHASE – Journée 3 du 04.02.2023

## U13

**U13 HONNEUR - Poule C :**

MATCH N° 25497476 : CA ROQUEBRUNE / ET SAINT TROPEZ LA BAIE

**U13 HONNEUR - Poule D :**

MATCH N° 25538551 : SOLLIES FARLEDE 3 / CUERS PIERREFEU 2

## U12

**U12 PRE EXCELLENCE - Poule B :**

MATCH N° 25497950 : MYSA / FC VIDAUBAN

**U12 PRE EXCELLENCE - Poule C :**

MATCH N° 25497993 : PAYS DE FAYENCE / FC RAMATUELLE

**U12 HONNEUR - Poule A :**

MATCH N° 25498304 : SC DRAGUIGNAN 2 / O SAINT MAXIMIN 2

**FMI NON TRANSMISE**

**ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANT**

*1<sup>ère</sup> parution*

## U12

**U12 EXCELLENCE - Poule A :**

MATCH N° 25497598 : TOULON USAM / LE LAS FUTSAL

# DESIDERATA U12 – U13

**EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI**

**SOLLIES FARLEDE :** U12 PRE EXCELLENCE et U12 HONNEUR

**S O LA LONDE :** U13 – PRE EXCELLENCE

**US BANDOL :** U12 – PRE EXCELLENCE Poule C et U12 – HONNEUR Poule C

**AS BRIGNOLES :** U12 – EXCELLENCE

**TARADEAU O :** U12 – HONNEUR

**LORGUES ET S :** U13 – PRE-EXCELLENCE

**ENT PIVOTTE SERINETTE TOULON :**

U13 – Gaby ROBERT Equipe 1 / U13 – PRE EXCELLENCE Equipe 2 / U12 – PRE EXCELLENCE Equipe 1 / U12 – HONNEUR Equipe 2

**US CARQUEIRANNE LA CRAU :** U13 – EXCELLENCE

**SC NANS :** U12 PRE EXCELLENCE

**FC VIDAUBAN :** U12 PRE EXCELLENCE

**UA LA VALETTE :** U12 – EXCELLENCE

**ASPTT HYERES :** U13 – HONNEUR

## **FOOT EDUCATIF**

### **Statuts et des Règlements**

**Dossier N° 5 : U12 EXCELLENCE – Poule B – ET S LORGUES / ASPTT TOULON**

**Match N°25497644 - Rencontre du 11.02.2023 :**

Réserves confirmées de ET S LORGUES sur la qualification et/ou la participation des joueurs de l'ASPTT TOULON :  
BEN HASSEM Adem – HEBALI Oways – GHAMMOURI Rayan – TALLA Tom – LAMANTHE Iborra – BAKOUCHE Mohamed – CHAIGNEAU Lilian – MJID Edem – EL MOUTAOUKIL Yassine – JAAR Ayoub – JOHRI Maher

Motif : Les licences ont été enregistrées moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre.

Vu feuille de match.

Vu réserves de ET S LORGUES recevable en la forme.

Vu dossiers informatiques de tous les joueurs cités de l'ASPTT TOULON.

Attendu :

- que le joueur GHAMMOURI Rayan titulaire d'une licence U12 N° 2548256870 munie du cachet « Surclassement interdit Art.152 – Licence enregistrée le 08-02-2023 ».

- qu'en inscrivant ce joueur sur la feuille de match l'équipe de l'ASPTT TOULON était en infraction car la licence de ce joueur ne comprenait pas les 4 jours francs d'enregistrement.

La C. Foot Educatif dit : **MATCH PERDU PAR PENALITE à ASPTT TOULON**, avec amende de 16 € pour emporter le bénéfice à ET.S LORGUES sur le score de 3 à 0.

---

*Prochaine réunion*  
*Mardi 28 Février 2023*

**Le Président : Guy BOURICHA**